

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20260518-2026AR001DIRCOM-AR
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026

ARRÊTÉ RÉGLEMENTAIRE n° 2026/001/DIRCOM

Portant sur la convention de partenariat entre le Département et une entreprise photographique

Le Président du Conseil Départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L. 3221-10 ;

Considérant la convention de partenariat entre le département et une entreprise photographique dans le cadre du Marathon Médiéval du 10 mai 2026.

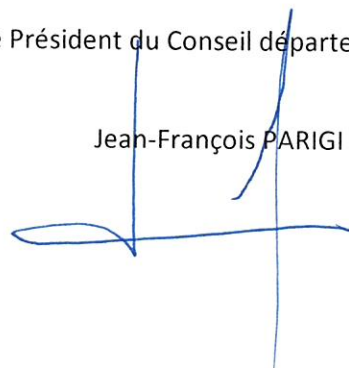
ARRÊTÉ

- ARTICLE 1 :** D'autoriser la convention de partenariat entre le Département et une entreprise photographique dénommée PHOTORUNNING désigné comme « Photographe Officiel » de la Manifestation dans le cadre du Marathon Médiéval du 10 mai 2026.
- ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le Département pour exercice du contrôle de légalité et publié en les formes légales, sur le site internet du Département.

Fait à Melun, le 05 mai 2026

Le Président du Conseil départemental

Jean-François PARIGI



En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, cet acte administratif peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Melun.